

Défense des droits des contractuels Mobilisation du 13 novembre 2014 Réponses de la direction du CCAS

Environ 80 agents contractuels et titulaires du CCAS, de la Ville de Toulouse et de la Communauté Urbaine se sont retrouvés à la porte du Conseil Communautaire situé dans l'arche Marengo au-dessus de la médiathèque José Cabanis. Nous avons demandé à être reçus par Mr Moudenc Président du CCAS également Maire de Toulouse et Président de la Communauté Urbaine. Ce qui n'a pas été possible comme on pouvait s'en douter. Mr De la Goutine élu en charge du personnel pour la Ville et la CU a proposé de recevoir une délégation des personnels en sa présence et de celle de Mr Thomas responsable de la modernisation pour la Ville et la CU et de Mme Sarre Directrice du CCAS.

La délégation était composée de 3 à 4 agents de chaque collectivité. Pour le CCAS, il y avait notamment 2 agents contractuels (un territorial et un hospitalier).

L'élu pour le personnel Ville et Cu a fait état des objectifs la Ville et Cu en matière de gestion du personnel. En particulier celui de lutter contre l'absentéisme par l'amélioration des conditions de travail. Précisant bien que pour lui la précarité relève de la dégradation des conditions de travail et déstabilise l'agent contractuel. Belles paroles...nous jugerons sur les actes...

Les agents contractuels du CCAS ont pu exprimer la situation dans laquelle il se trouvent et confirmer les revendications posées dans le préavis de grève.

Les contractuels ont fait état des mêmes difficultés dans les 3 collectivités. Les contractuels du CCAS n'ont pas connu de réduction de leur régime indemnitaire mais pour le reste on retrouve les mêmes problèmes avec plus ou moins d'acuité suivant la collectivité à laquelle appartient l'agent. Mention spéciale toutefois pour le CCAS qui se distingue par des records au niveau des erreurs de paie et du nombre de contrats successifs pour un même agent exemple : un agent du CCAS dans un service du secteur hospitalier qui a eu plus de 125 contrats en 4 ans et par un niveau d'information des

agents contractuels sur leur situation nettement insuffisant. Le déballage de la situation des contractuels du CCAS avec exemples à l'appui fut une situation bien inconfortable pour Mme Sarre Directrice du CCAS. Elle aurait pu être évitée si des mesures efficaces avaient été prises en amont suite aux nombreux signalements que nous avons faits. **Le CCAS s'est contenté jusqu'alors de réponses au coup par coup sans transformer quoi que ce soit en profondeur au niveau de la gestion des contractuels. En conséquence, il se retrouve aujourd'hui face à un mouvement social des contractuels soutenus par les titulaires.**

Propositions de l'administration du CCAS

Recrutements sur les postes vacants : 94 sont soumis à concours et 62 peuvent être effectués directement. Sur ces derniers, 39 seraient en cours. Nous avons demandé que les recrutements sans concours qui restent soient rapidement pourvus. **L'intention du CCAS est de procéder aux recrutements sur ces postes.**

La direction du CCAS s'est engagée à produire un rétro planning pour positionner des rendez-vous avec les représentants des personnels pour définir et mettre en œuvre des solutions aux problèmes rencontrés par les contractuels (voir revendications du préavis de la journée du 13 novembre au dos).

Nous ne savons pas ce que cela produira. Pour le moment, les faits montrent que la mobilisation paie et qu'enfin ces problèmes dilués dans le temps et abordés au coup par coup vont pouvoir trouver un début de traitement collectif pour l'ensemble des contractuels. Cependant par expérience, nous restons méfiants. Les anciens du CCAS ont connu la surdité totale de l'administration, sur la dernière période nous avons fait l'expérience de l'écoute sans oreilles...Il est bien évident que nous ne nous satisferont pas de simulacres et d'une dilution intempestive dans le temps. Les agents contractuels de nos collectivités sont en attente de réponses rapides. Ces réponses sont également attendues par les agents titulaires qui se sont montrés solidaires en se mobilisant sur cette action.

Propositions de l'administration pour les agents contractuels de la Ville et de la CU

L'administration Ville/CU maintient sa position sur la suppression du régime indemnitaire pour les contractuels de la Ville et de la CU en précisant que seuls 40% des contractuels touchaient un RI avant cette mesure. **Son objectif est de diminuer le nombre de contractuels par la mise en œuvre d'un plan de « déprécarisation » et la diminution des contractuels de longue durée.** Interrogés sur le fait que des contractuels de longue durée ont vu la suppression du RI entraîner une diminution de 25% de leur revenu, les représentants de l'administration restent sans réponse par rapport à cette situation et par leur silence hypothèque quelque peu leur volonté de ne pas mettre les agents en situation de souffrance au travail. Il y a les paroles et les actes... nous faisons bien la différence et sommes plutôt attentifs à ces derniers. **SUD sera vigilant sur le sens donné aux termes « déprécarisation » et « suppression des contractuels de longue durée ». Cela ne doit pas se traduire par des fins de contrats pour les agents.**

Rappel de revendications du préavis de grève du 13 novembre 2014

- ⇒ La transparence sur la gestion des contractuels et l'arrêt des fins de contrat intempestives sans lien avec une modification réelle des besoins.
- ⇒ La réintégration des contractuels de longue durée et la mise en place d'un plan de recrutement sur emploi statutaire notamment sur les postes vacants.
- ⇒ L'arrêt des renouvellements de contrats mois par mois quand la collectivité peut faire des contrats de durée plus longue.
- ⇒ La prise en compte au niveau du salaire de l'ancienneté des agents contractuels.
- ⇒ L'application du même régime indemnitaire pour les contractuels et titulaires sur des postes équivalents.
- ⇒ Des contrats de travail signés par l'agent avant la prise du travail et communication de la fiche de poste à l'embauche.
- ⇒ L'information de l'agent dans les délais légaux du renouvellement ou du non renouvellement du contrat.
- ⇒ Des fiches de paie justes et lisibles par les agents.

Union
syndicale
Solidaires



Tel : 05 61 58 85 39

Adresse internet : sudct31.ccas@gmail.com

Blog : <http://sud-ccas-Toulouse.eklablog.com>